

**Intervention de F. Delcambre  
au conseil municipal du 19 novembre 2015**

POINT 1. COMMUNAUTE D'AGGLO. — J'ai déjà eu l'occasion de dire tout le mal que je pense de cette réforme des communautés d'agglomération donc je n'y reviendrai pas ce soir. Mais le fait que ces dispositions invalident partiellement le vote effectué par les citoyens il y a dix-huit mois est une raison supplémentaire de voter contre cette délibération.